

Q5MP Harcèlement des travailleur·euses

Ces derniers jours, nous avons été témoins d'un **déferlement de haine à l'encontre de plusieurs ancien·nes travailleur·euses de Quackity Studios**. Malgré les messages de soutien massifs et heureusement largement majoritaires, certaines personnes ont reçu **plusieurs milliers de menaces de morts, d'appels au suicide, de propos dégradants à caractère sexiste, sexuel, de messages explicites, etc.**, les visant elles et leur entourage.

Quackity a mentionné des inquiétude quant à sa vie privée. Nous regrettons et condamnons fermement toute forme de doxing ou de swatting, que ce soit à l'encontre de streameur·euses ou à l'encontre des travailleur·euses. Nous condamnons également toute forme de cyberharcèlement.

En revanche, il est important de rappeler que **l'identité d'un dirigeant d'entreprise est une information publique, et ce pour de bonnes raisons**. S'informer sur des dirigeants toxiques et qui tentent de garder le secret sur leur identité n'est donc pas du doxing, mais au contraire une chose saine, qu'on ne devrait même pas avoir à faire si la loi était respectée.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucune des personnes que nous défendons n'a commis d'acte légalement répréhensible s'apparentant à du doxing.

Par ailleurs, nous sommes très circonspects au sujet de l'identité du signataire indiquée sur les accords de confidentialité (NDA) abusifs imposés aux travailleur·euses et auxquels nous avons eu accès, qui **ne correspond à personne d'identifiable au sein de Quackity Studios...**

Des milliers de messages haineux ont été envoyés à plusieurs travailleur·euses. Pour rappel, le cyberharcèlement comme les menaces de mort ou les provocations au suicide sont passibles en France de **3 ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende**. La loi française s'applique également lorsque les perpétrateurs de ce cyberharcèlement sont basés à l'étranger, puisque le contenu est visible depuis la France. Elle concerne aussi les personnes à l'origine de cette vague de harcèlement, explicitement ou implicitement, dont la responsabilité est reconnue devant la justice. Ce harcèlement a été très largement **amplifié par le dernier stream de Quackity, et volontairement relayé par plusieurs personnes au sein de Quackity Studios**. Certains créateurs de contenu ont également, plus ou moins intentionnellement, participé à relayer ce harcèlement.

Aussi, nous enjoignons les créateurs de contenu à appeler clairement, explicitement et sans délai leurs communautés à cesser cette vague de cyberharcèlement et à présenter des excuses publiques.

Quackity a mentionné à plusieurs reprises qu'une action judiciaire en cours empêchait toute communication.

C'est évidemment **faux**, et nous rappelons que c'est très maladroit :

- L'ouverture du dialogue et un accord amiable permettraient d'éviter la convocation devant un juge, et sont toujours attendues et espérées par les travailleur·euses.
- En droit français, une procédure aux prud'hommes pour reconnaissance d'un contrat de travail implique une phase obligatoire de conciliation, en plus d'être possible pendant toute la procédure jusqu'au jugement final.
- Sans conciliation, un juge sera saisi pour trancher au regard de la loi.

Comme déjà dit, **tou·tes les travailleur·euses souhaitent unanimement un dialogue**. Aucune tentative, que ça soit par notre intermédiaire ou en direct, publiquement ou en privé, n'a eu lieu à ce jour. Les travailleur·euses licencié·es n'ont même toujours aucune explication, et les personnes « *suspendues* », et exclues de tous les canaux de communication depuis plusieurs mois, ne savent toujours si et quand elles seront réintégrées.

Si les dirigeants de Quackity Studios ne souhaitent pas de nous comme intermédiaire, nous le regrettons mais rappelons que les travailleur·euses restent pour leur part joignables par leurs canaux respectifs.

Nous continuons de recevoir des témoignages, basés en France et à l'étranger, et nous avons déjà pu orienter les travailleur·euses de l'étranger vers certains syndicats compétents de leurs pays afin de faire valoir leur droit du travail, enfreint également à l'international.

Nous restons joignable à qsmp@solidairesinformatique.org pour tout nouveau témoignage.

COMMUNIQUE